

Compte rendu réunion

Séance du 11 juillet 2016

L'an deux mil seize et le onze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 05/07/2016*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 05/07/2016

Présents : MM. GUILLAUME Alain - ANDRE Philippe - BAUD Thérèse - MORIN Daniel - LE MAINTTEC Christophe -- NOGUES Loïc - SAGUET Emmanuelle – COJEAN François – OLLITRAULT Michelle - SHEWARD Sandra - LE CLEZIO Valérie - GLOUX Ingrid - CHEREL Nolwen– Daniel PETIOT

Absente excusée : THOMÉ Valérie a donné procuration à NOGUES Loic

Secrétaire de séance : SAGUET Emmanuelle

1/ Tirage jury d'assises 2017 en présence de Mr HAMON Xavier, Maire de LE QUILLIO et Mr LARVOR Benoît, Maire d'HEMONSTOIR.

En application des dispositions des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, Mr Le Préfet a pris un nouvel arrêté fixant pour l'année 2017 la répartition du nombre de jurés et prévoyant également un regroupement des communes. Ainsi, les communes de ST CARADEC, LE QUILLIO et HEMONSTOIR sont regroupées pour un tirage de 6 jurés.

Ont été tirés au sort :

Nom et prénom : LE GALLOUDEC Solenn
Date et lieu de naissance : 30/10/1981 à LORIENT (56)
Domicile : 2, rue du Vieux Bourg
22460 LE QUILLIO

Nom et prénom : HAMON Yannick
Date et lieu de naissance : 30/07/1966 à LAMBALLE (22)
Domicile : 4, rue Butte Ste Anne
22600 ST CARADEC

Nom et prénom : RAULIC Louis
Date et lieu de naissance : 17/02/1930 à LA MOTTE (22)
Domicile : 29, rue de la Gare
22600 ST CARADEC

Nom et prénom : QUENECAN Anthony
Date et lieu de naissance : 17/02/1989 à LOUDEAC (22)
Domicile : La Cornille

22600 ST CARADEC

Nom et prénom : CRAHAN Alan
Date et lieu de naissance : 28/04/1981 à LOUDEAC (22)
Domicile : 26, rue Nationale Appt N°5
22600 ST CARADEC

Nom et prénom : GEORGES Rozenn
Date et lieu de naissance : 24/06/1985 à LOUDEAC (22)
Domicile : 9, lotissement de la Pommeraie
22600 ST CARADEC

2/ Cantine scolaire : révision des tarifs - rentrée 2016/2017

Mr Le Maire propose l'augmentation des tarifs de la façon suivante :

repas 1^{er} et 2eme enfant : de 3.10 € à 3.15 €
repas 3^{ème} enfant : de 2.65 € à 2.70 €
repas instit/employé : 4.90 € à 4.95 €
repas adulte : 6.70 € à 6.75 €

Par 15 voix pour, l'assemblée délibérante approuve ces tarifs.

3/ Tarifs location salle des fêtes 2016/2017 : cours de danse Mme AUGUSTIN

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de fixer les tarifs de location de la salle pour les cours de danse de Mme AUGUSTIN pour l'année 2016/2017 de la façon suivante :

Location salle : 196 € Par trimestre (3 trimestres)

Chauffage à l'année : 280 €

Mr Le Maire est autorisé à signer la convention de location avec Mme AUGUSTIN .

4/Décision modificative : amortissements des subventions

Les opérations d'amortissement des subventions sont à prévoir au budget (opérations d'ordre)

Il convient de prendre une Décision modificative de la façon suivante :

Dépense de fonctionnement chapitre ordre 023 : + 2288 €

Recette fonctionnement compte 777 chapitre ordre 042 : + 2288 €

Dépense investissement compte 139151 chapitre ordre 040 : + 2288 €

Recette investissement chapitre ordre 021: + 2 288 €

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

5/Installation classée : demande présentée par SAS BIODEAC, en vue d'exploiter une unité de méthanisation à LOUDEAC, Parc d'activité du Dr ROBIN

La société BIODEAC souhaite construire et exploiter une unité de Méthanisation dans le parc d'activités du Dr Etienne, à LOUDEAC, avec pour objectif le traitement et la valorisation de déchets ou de sous-produits agricoles, agro-industriels et agro-alimentaires, ainsi que la production et la vente d'énergie renouvelable issue du processus de la méthanisation.

Pour information, la CIDERAL, gestionnaire de la station de Calouët, a décidé de s'investir à hauteur de 34 % dans le capital de la société BIODEAC.

L'enquête publique est ouverte depuis le 20 juin et se clôturera le 20 Juillet.

L'assemblée délibérante, par 15 voix pour, émet un avis favorable à cette demande d'installation classée pour la protection de l'environnement.

6/ Participation communale : école élémentaire de Loudéac

La ville de Loudéac sollicite une participation financière pour un élève de St Caradec qui suit un cycle dans une classe spécialisée à l'école primaire de Loudéac,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une participation de de 507 €

7/CIDERAL : proposition de validation du PLUI arrêté le 24 mai 2016

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 302-1 et suivants ;

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales ;

Vu le VI de l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIDERAL en date du 2 juillet 2013 prescrivant l'élaboration du PLUI à l'échelle des 21 communes de la CIDERAL ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013 portant approbation des statuts de la CIDERAL et conférant la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à la communauté de communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIDERAL en date du 7 octobre 2014 prescrivant l'élaboration d'un PLUi valant PLH, définissant les modalités de concertation et demandant la prorogation du PLH ;

Vu la Conférence Intercommunale en date du 15 décembre 2014 définissant les modalités de collaboration entre la CIDERAL et les communes membres dans la mise en œuvre d'un PLUi ;

Vu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi tenu le 22 décembre 2015 en Conseil Communautaire de la CIDERAL ;
Vu les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi tenus en conseil municipal de chaque commune membre de la CIDERAL ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIDERAL en date du 24 mai 2016 portant bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUI tenant lieu de PLH ;
Vu le projet de PLUI le projet de PLUi-H arrêté transmis le 16 juin 2016 pour avis de la commune, en qualité de commune membre de la CIDERAL,
Vu la note explicative de synthèse sur le PLUi-H annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour,

- **Emet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire du 24 mai 2016**
- **La présente délibération, sera transmise à monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor**
- **et la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant un délai d'un mois**

8/ Médecins

A/ Point sur le recrutement de médecins.

Mr Le Maire informe l'assemblée que 12 médecins ont répondu à l'annonce et qu'il est en contact avec 3 médecins suite à la sélection opérée selon l'avis du Dr BUCHOUX, 3 entretiens ont été réalisés avec sa collaboration.

Mr Le Maire précise que le meilleur délai d'arrivée d'un médecin est janvier 2017, en l'état actuel des contacts réalisés.

B/ Centre communal de santé : projet d'entente intercommunale

Les maires des communes de Grâce-Uzel, Saint-Thélo, Trévé, Saint-Caradec, Hémonstoir, Saint-Maudan, Saint-Barnabé, Loudéac...(*à compléter*) constatant la pénurie de médecins généralistes libéraux sur leur secteur ont décidé de se réunir dans une entente pour trouver les praticiens nécessaires et éviter ainsi que 8000 patients se retrouvent sans médecin référent cet automne.

Chaque conseil municipal, conscient de la nécessité de créer un Centre Municipal de Santé et de mettre en œuvre des moyens humains et financiers pour embaucher des médecins salariés, les installer et gérer leur activité, a décidé de rentrer dans une entente intercommunale constituée par les communes précédemment citées.

Chaque commune sera représentée par 3 élus nommés par le conseil municipal.

L'entente ne pouvant avoir un budget, c'est la commune de Loudéac qui va créer un budget annexe avec une régie pour gérer les aspects financiers. Une contribution financière sera demandée à chaque commune pour le démarrage afin d'acheter le mobilier, le matériel et les logiciels nécessaires.

Une ligne de trésorerie sera ouverte pour pallier aux décalages entre les versements des salaires, le paiement des frais de fonctionnement et le remboursement des caisses d'assurance maladie, mutuelles et autre tiers payant.

Chaque année, un compte administratif sera dressé en accord avec le trésorier de Loudéac. Le déficit éventuel sera comblé par les budgets des communes adhérentes à l'entente au prorata de leur population. Un budget prévisionnel sera établi pour l'année suivante en tenant compte des enseignements du compte administratif et en veillant à comprimer au maximum les frais de fonctionnement.

Toute décision prise au sein de l'entente devra être validée par chaque conseil municipal.

L'objectif restant de recruter au maximum des médecins généralistes libéraux, la durée de l'entente sera calculée en fonction de ces besoins. Lorsqu'elle n'aura plus de raison d'être, elle sera dissoute.

Des professionnels de santé pourront faire partie de l'entente à titre consultatif.

Le conseil municipal, par 15 voix pour, décide :

- sur sa volonté d'adhérer à l'entente, à son fonctionnement
- que Mr Alain GUILLAUME, Mme Emmanuelle SAGUET et Valérie LE CLEZIO, élus au sein du Conseil Municipal siégeront au sein de l'entente (suppléants : Sandra SHEWARD, Daniel PETIOT)
- de donner mandat à l'entente ainsi constituée pour préparer les modalités de fonctionnement des médecins salariés au sein de la maison médicale, un projet de budget et un règlement intérieur.

9/ Point sur les travaux en cours

- La passerelle prévue sur la Rigole par le Conseil Départementale en vue du passage du troupeau de l'EARL du Bâtiment est en voie d'achèvement.

10/ Compte rendu des commissions municipales

A/ Bilan TAP année 2015/2016

Bilan positif, satisfaction des enfants, des parents, des enseignants et des animateurs.

Bilan financier : coût de revient pour la commune 249 € par enfant

Nouvelles activités prévues à la rentrée : cirque et contes en projet pédagogique avec les écoles, roller avec Denis LE FLOCH, sport avec Michel JOUAN, projet bibliothèque avec Céline LE GUEN, cuisine, scrap booking, modelage, mosaïque ...

B/ Réunion commission bâtiment : examen du projet d'aménagement du bâtiment place de l'église, en présence de Mr GENDA.

Mr GENDA doit faire une proposition de projet pour la construction des sanitaires extérieurs.

C/ Compte réunion publique avec les résidents du lotissement de Kerjoie : projet voirie et projet pavillonnaire Côtes d'Armor Habitat (20 foyers représentés sur un total de 47).

Présentation de l'avant-projet de réhabilitation de la voirie ainsi que du projet pavillonnaire de Côtes d'Armor Habitat, en lieu et place du Foyer logement.

Des échanges fournis et des propositions qui conduisent à un approfondissement du dossier. Un intérêt particulier a été porté aux questions d'écoulement des eaux pluviales et au réseau des eaux usées. A l'issue de cette rencontre la commission voirie préconise de faire appel à un maître d'ouvrage afin d'établir un programme et un plan d'aménagement correspondant mieux aux aspirations des riverains et à la capacité financière de la commune, avec une programmation en plusieurs tranches. Un nouveau rendez-vous est fixé en deuxième quinzaine de Septembre

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✓ lancer appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre de ce projet de travaux.
- ✓ lancer appel à candidatures pour curage et passage caméra pour la réalisation du diagnostic réseaux Eaux usées et Eaux pluviales et décide d'inclure dans cette consultation la même opération pour le diagnostic des réseaux allant de la rue Nationale à partir de la Maison du Val d'Oust jusque la station d'épuration.
- ✓ Relancer les résidents des habitations dont le contrôle des branchements EU/EP avait montré une ou des anomalies.
- ✓ Solliciter SDE pour un premier chiffrage du coût de l'effacement des réseaux électricité, éclairage public et téléphone.

D/ Compte rendu rencontre associations

Bonne participation des associations puisque toutes associations étaient représentées.

Il a été décidé d'organiser un forum des associations à la rentrée de septembre. Une prochaine réunion avec les associations et la commission vie associative aura lieu le vendredi 22 juillet à 20 h.

E/ foyer des jeunes

Suite aux altercations et à l'empoignade du dimanche matin 3 Juillet entre un riverain de la maison du val d'Oust et des jeunes, il est devenu impossible de maintenir le Foyer des jeunes dans le local qui lui a été attribué, sous peine de menacer gravement l'ordre public. Les responsables du Foyer et les membres de la commission vie associative reconnaissent qu'il n'y a pas d'autre solution que de rechercher un autre local. Celui-ci sera fermé.

11/ Questions diverses

A/ Lotissement des terrasses de la Chouette Chevêche :

* Afin de simplifier le règlement initial du lotissement, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de déposer un **permis d'aménager modificatif** pour modificatifs sur le

règlement et le plan de composition. Une rencontre avec les techniciens de la CIDERAL, service urbanisme va être programmée dans les jours à venir.

*** Point sur la promotion de vente des lots**

Un flyer de promotion a été adressé à une cinquantaine de professionnels : notaires, architectes, constructeurs, entreprises, cabinets médicaux...

B/Personnel :

✓ **Personnel saisonniers au service technique**

Rappel des critères:

- ✓ *Etre domicilié sur la commune de St Caradec*
- ✓ *Etre âgé de 17ans minimum avec priorité au plus âgé*
- ✓ *Suivre une formation paysagère et/ou agricole*
- ✓ *Avoir déjà fait une demande l'année précédente*

NB : les enfants du personnel communal sont prioritaires

Ont été retenus :

Erwan LE TEXIER, 7, Calagan, du 27/06 au 15/07
Nicolas DUAULT, 10, Calagan, du 18/07 au 05/08
Lucas LE MAINTEC, 8, rue de la Pommeraie, 08/08 au 26/08

✓ **Contrat vacataire coordinatrice**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de passer un contrat avec FIOT Angeline, coordinatrice TAP, à raison de 4h/hebdo (du 1er septembre 2016 au 05 Juillet 2017). Indemnité accessoire de 200 € brut par mois

✓ **Renouvellement contrats :**

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante pour renouveler les contrats pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2016 de :

LE MEUR Christian : gestion clefs salle de sport et entretien des locaux, à raison de 3h30 hebdo et de

HUBY Michelle : vacataire pont bascule, à compter du 01/09/2016

✓ **Contrat Cantine/TAP 20h hebdo annualisé**

Suite à la fin de contrat d'Anaïs SAGORY au 05/07/2016 et de sa volonté de ne pas le reconduire pour des raisons personnelles et professionnelles, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide, de recruter à compter du 1er septembre 2016 et ce jusque la fin de l'année scolaire, le 6 juillet 2017, Charlotte LE VERGER, qui avait assuré le remplacement d'Adeline GLAMA lors de son congé maternité. Melle LE VERGER est titulaire du BAFA et pourra donc encadrer les TAP.

✓ **Départs en retraite**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de marquer 3 départs en retraite d'agents de la commune et de leur attribuer des bons d'achat au prorata de leur durée de service hebdomadaire.

Ainsi, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer à :
Cécile QUEMARD, un bon d'achat de 1 000 €
Michelle OLLITRAULT, un bon d'achat de 750 €
Colette BAUCHET, un bon d'achat de 600 €

C/ Réhabilitation des rives de l'Oust contre les inondations à ST Caradec et Trévé

Une première opération, menée par la CIDERAL, a consisté, en Septembre dernier, à débroussailler et à couper de nombreux arbres susceptibles de freiner le cours de la rivière quand celle-ci est en crue.

Une deuxième tranche, programmée pour le début de l'automne, consistera à déblayer les bords de la rivière, du pont du Moulin de St Caradec jusqu'à hauteur du local technique, d'une épaisseur de 80 cm de terre environ. L'objectif est d'offrir une plus grande largeur d'écoulement à la rivière en cas de crue. 1 100 M3 environ seront évacués pour un montant approximatif de 20 000 Euros. La CIDERAL sollicite les communes de Saint Caradec et Trévé pour qu'elles participent à 50% du coût de l'opération soit 5 000 Euros chacune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

La troisième tranche prévue restera à réaliser par le conseil départemental qui devra installer 2 ou 3 dalots en vue d'élargir le passage de l'eau au niveau du pont du moulin.

D/ CAP SPORT

Mme GLOUX signale l'inégalité des inscriptions au Cap Sport entre les communes.

Mr LE MAINTTEC se charge de revoir auprès de l'ACSE les modalités et les conditions d'inscription à ces activités.

Une assemblée générale extraordinaire de l'ASCE a lieu ce mardi 12 juillet.

E/ Défense incendie

En raison des travaux de renouvellement de canalisations eau potable et de la voirie sur la RD 130, Mr ANDRE, propose au Conseil Municipal, l'installation d'un poteau incendie à Kersal. Accord à l'unanimité.

F/ Dette

Mr ANDRE informe le Conseil Municipal l'impossibilité d'obtenir auprès des banques un projet de renégociation de certains prêts et de connaître notamment le montant de l'indemnité. Selon les calculs de Mr ANDRE, le remboursement anticipé du prêt au taux actuel de 4.58% contracté auprès du CRCA pour un montant de 300 000 €, coûterait environ 34 000 € au vu du calcul de la pénalité contractuelle.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adresser un courrier en recommandé aux banques, les mettant en demeure de nous fournir les éléments de renégociation des prêts contractés auprès d'elles. Ces éléments sont indispensables pour décider de la suite à donner.

G/ Rue des Sabotiers

Mr PETIOT signale le mauvais entretien de la rue.

H/ Terrain ROPERT :

Mme OLLITRAULT signale la friche de ce terrain. Prévenir la propriétaire, Mme ROPERT Isabelle.

I/ Conseil Communautaire des Jeunes :

Mme SAGUET informe le Conseil Municipal, que Melle Océane OBIGAND a été élue pour siéger au sein du Conseil Communautaire des Jeunes, une prochaine réunion aura lieu pour l'élection du président.

J/ Mr LE MAINTEC signale plusieurs problèmes :

- ✓ jeux extérieurs Pommeraie cassés : le service technique va être sollicité sans délai pour mise en sécurité
- ✓ porte extérieure salle des fêtes, local tables
- ✓ Rideau du fond de scène est décroché ou cassé

K/ Mme BAUD informe les élus que le défibrilateur a été installé à l'entrée de la salle des Ajoncs d'Or, une formation sera organisée avec les représentants d'association, les élus et le personnel

L/ Travaux jeux de boules

Mr MORIN donne lecture des devis. Seule un artisan a répondu, Mr KUTLU

- ✓ Déplacement de 4 jeux de boules extérieurs, création d'un mûr surmonté d'un grillage, réfection escaliers : 4 930 € TTC
- ✓ Accès personnes à mobilité réduite et WC : 2 679 €TTC

Proposition acceptée, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.

M/ Infiltration de la pluie suite violent orage :

devis de réparation ORPI (dalles plafond) : 3 000 €TTC

N/ Visite église et crypte :

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de remettre les clefs à Vincent du « Meltin » afin que les personnes souhaitant faire la visite de l'église et de la crypte puissent retirer les clefs auprès de Vincent, moyennant une remise de pièce d'identité.